

## **RETRAITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE : raquette, arnaque, transfert de fonds aux banques sous perfusion !!!**

Le Contrat Collectif de Retraite Supplémentaire obligatoire depuis le 01/01/2010, souscrit par le Groupe Matmut auprès d'AG2R LA MONDIALE : arnaque et raquette organisé !

Chaque année vous recevez votre relevé individuel de situation sur lequel figure le montant total cumulé des cotisations versées à la fois par vous en qualité de salarié et par votre employeur.

**Cherchez l'erreur entre le montant total cotisé et la généreuse rente annuelle brute qui vous sera restituée sous forme de rente viagère à partir de votre âge de départ à la retraite 62 ans ou 67ans.**

**Mais où passe donc cet argent, le vôtre, celui résultant du fruit de votre travail ?  
Envolé et vous ne le reverrez pas.**

Des salariés ont écrit à AG2R LA MONDIALE pour demander la résiliation dudit contrat à titre individuel.

AG2R LA MONDIALE répond que le contrat a été souscrit par notre employeur, la MATMUT et est à cotisations définies (art. 83 du Code Général de Impôts) ayant pour objet la constitution et le service d'une retraite supplémentaire (pour qui ? pas pour vous !), chaque employé ayant un compte individuel de retraite ouvert à son nom et bla bla bla et bla bla bla (discours creux et hors sujet !!!).

Après investigations, le contrat est à dénoncer collectivement.

Mais que font les organisations syndicales représentatives que vous avez élues ces dernières années ???

Hormis faire la caravane du tour de France l'année de l'élection, c'est le néant !

Votez SUD, c'est défendre les intérêts des salariés sur des vrais sujets qui vous concernent toutes et tous.

